

Commune de Laconnex

Rapport administratif et financier 2025





Table des matières

Introduction – le mot du maire	4
Conseil municipal	6
Les conseillers municipaux	6
Composition des commissions	8
Principaux points à l'ordre du jour des séances du conseil municipal	9
Administration générale	11
Documents officiels	11
Office de l'État civil	12
Demandes de naturalisation	12
Bureau de vote	12
Bâtiments communaux	12
Démographie	13
Police et gardes-frontières	14
Sécurité civile	14
Sapeurs-pompiers	14
Jeunes Sapeurs-Pompiers de la Champagne (JSPC)	14
Office Cantonal de la Protection de la Population et des Affaires Militaires (OCPPAM)	15
Défibrillateurs	15
École	15
Accueil parascolaire	15
Association des parents d'élèves de Soral et Laconnex	16
Petite enfance	16
Culture et manifestations	17
Parcs et promenades	19
Sports	19
FC Etoile Laconnex	19
Le Club des 100	20
Autres activités sportives	20
Jeunesse	21
Société de jeunesse	21

Aînés	22
Prestations sociales	23
Aide humanitaire.....	23
Centre de formation au Burkina Faso <i>www.burkina.ch</i>	23
Subventions à des œuvres caritatives	24
Routes et mobilité	24
Transports publics	24
Assainissement.....	25
Protection de l'environnement.....	26
Gestion des déchets.....	26
Vidéosurveillance	27
Comptes communaux	28
Annexes.....	29





Introduction – le mot du maire

Mesdames et Messieurs habitantes et habitants de Laconnex,
Chères conseillères et chers conseillers municipaux,

C'est un grand honneur pour moi d'avoir ici l'occasion de m'adresser à vous en tant que nouveau maire de la commune depuis juin 2025, à l'issue des élections municipales du printemps. Honneur surtout de succéder à une personnalité qui a marqué notre commune de son empreinte durant 34 ans, dont 22 en tant que maire, je parle bien sûr de Monsieur Hubert Dethurens. Ainsi que l'a si bien évoqué le président du conseil municipal, M. Rémi Fouchault, dans son éloge lors de la dernière séance de M. Dethurens en tant que maire sortant « *Hubert, tu as mené notre commune avec énergie, conviction, et – il faut bien le dire – un certain goût pour faire entendre ta voix ! Tu ne laissais pas les choses traîner, et quand une décision tombait, elle était assumée, parfois tonitruante, parfois bruyante... mais toujours portée par une réflexion avec un vrai souci du bien commun, du bien pour la commune et ses habitants. Ton pragmatisme n'a jamais été tiède, et c'est aussi ce qui faisait ta force. Tout le monde connaît ton expression favorite : « On déconne... ».*

Difficile mission de succéder à ce caractère hors du commun, mais à laquelle je me suis attelé, avec mes collègues du nouveau conseil administratif, avec engagement et dans l'objectif premier de continuer à défendre résolument les intérêts de notre village, notamment par une gestion rigoureuse des dépenses.

Le présent rapport me donne l'occasion de résumer les principales initiatives mises en œuvre durant l'année 2025 et les discussions menées au sein du conseil municipal élu, qui a vu l'arrivée de 5 nouveaux membres.

Si les années 2020 à 2024 ont vu se succéder des travaux conséquents de construction des canalisations communales, une pause est intervenue en 2025 durant laquelle a été préparée la phase 2 de la réalisation de l'assainissement communal aux routes du Lavoir et du Coteau, aux chemins des Quarts et des Méandres, ainsi qu'à la ruelle du Bossattier. Pour ce faire, un nouvel appel d'offre a donné lieu à l'adjudication de cette 2ème tranche de travaux à l'entreprise Cuénod. Un crédit d'investissement a également été voté par le conseil en décembre pour un montant de F 4.686 millions, dont F 2.7 millions pour la construction des canalisations, F 308'000 pour aider les propriétaires privés à raccorder leur bienfonds aux nouvelles infrastructures communales avec une subvention unique plafonnée à F 7'000, un montant de F 263'239 dévolu à la rénovation de l'éclairage public, ainsi que F 644'182 prévus pour la reprise des voiries communales. La mise en œuvre de cette 2ème phase commencera en 2026 et devrait être terminée en 2028. Nous aurons alors bouclé cette opération d'envergure pour notre petite commune, mais indispensable pour assurer une gestion efficace des eaux. Rappelons que l'investissement pour la construction du séparatif est remboursé au fur et à mesure de son amortissement par le fonds intercommunal FIA.

Autre dossier d'importance dont nous nous sommes saisis est celui de l'acquisition de terrains à bâtir afin de prévoir l'avenir, tant pour la construction de logements destinés en priorité aux familles, que pour la réalisation d'infrastructures communales utiles à tous. En 2024, le conseil avait voté un crédit d'investissement pour l'achat de la dernière grande parcelle constructible dans le village. Le maire, M. Dethurens, avait fait état des difficultés à formaliser cet engagement en raison de blocages à la vente par le propriétaire privé. Malheureusement, aucun développement positif n'a été apporté en 2025, puisque le propriétaire est revenu sur sa



décision de céder la parcelle à la commune et s'est engagé vis-à-vis d'un tiers promoteur. Je ne peux que regretter amèrement cette volte-face.

Toutefois, la commune, soucieuse de maintenir son objectif de disposer d'une marge de manœuvre, a pu faire l'acquisition d'une autre parcelle, proche de l'école et adjacente à la propriété citée ci-dessus. A cet effet, le conseil municipal a voté en décembre un crédit d'achat de F 1.45 millions. Il s'agira maintenant de travailler avec détermination, en concertation avec le promoteur, pour que les intérêts de la commune soient entendus dans l'aménagement de ce grand secteur.

Quant à la gestion opérationnelle de notre commune, nous avons continué d'œuvrer pour veiller au bon état du patrimoine communal, notamment en rénovant la salle des maîtres de l'école et en menant la première étape de mise en œuvre de l'amélioration énergétique de nos bâtiments locatifs (rénovation intégrale des ouvertures du bâtiment Maison-Forte 14). Suivra, en 2026, la rénovation complète de l'éclairage du bâtiment scolaire.

De même, nous avons gardé une attention soutenue au projet d'extension de gravières, notamment à l'exploitation d'une nouvelle installation de tri de déchets minéraux, certes sur territoire d'Avusy, mais dont les effets en matière de trafic retombent bel et bien sur notre commune. Sur le même dossier, le conseil a préavisé défavorablement par résolution la 4ème révision du plan directeur cantonal qui a maintenu le secteur Chaterin /Mouilleuses comme site futur de décharge de type A, projet auquel la commune est fermement opposée depuis plusieurs années.

Quelques informations financières maintenant quant à l'exercice 2025. Le compte de résultat est quasi à l'équilibre : les charges de fonctionnement s'élevant à F 2'989'102 et les recettes à F 3'018'074, l'excédent de revenus est de F 28'972. Il convient de noter que la commune a pu continuer à procéder à la comptabilisation d'amortissements complémentaires pour un montant de F 587'567, les dépenses de fonctionnement étant moins importantes que budgétées. Très peu de variations de charges sont constatées d'une année à l'autre, si ce n'est l'accroissement de la subvention versée au parascolaire pour faire face à l'augmentation du nombre d'enfants accueillis au restaurant scolaire.

Les revenus fiscaux ont varié très faiblement à la baisse et il faut donc rester prudent pour les exercices futurs. La commune peut toutefois compter maintenant sur un versement beaucoup plus important de la péréquation intercommunale à hauteur de F 356'422, qui vient compenser l'effort consenti pour le coût de construction du séparatif.

Finalement, les charges d'investissement ont été marginales en 2025 ; les travaux d'assainissement ayant été repoussés en 2026, seuls les frais d'études préparatoires ont été comptabilisés cette année. La commune peut en conclusion se féliciter de sa bonne santé financière.

Permettez-moi finalement d'exprimer mes chaleureux remerciements aux membres du conseil municipal qui s'engagent avec sérieux et conviction et dont les débats se déroulent en bonne entente dans l'unique objectif de favoriser au mieux les intérêts communaux.

Mes vifs remerciements vont aussi aux collaborateurs de la commune qui effectuent un travail formidable pour assurer au quotidien le bon fonctionnement de tous les aspects de la vie de notre village.

Thierry Arn, maire

Conseil municipal

La législature 2020-2025 est composée de :

Les magistrats

Hubert DETHURENS, maire

Thierry ARN, adjoint au maire

Jean-Pierre GANTNER, adjoint au maire



Les conseillers municipaux

Président



Rémi Fouchault

Vice-président



Stéphane Grobéty



Jean-Luc Baur



Samantha Bavaud Bocion



Christian Bovier



Andreea Capitanescu Benetti



Laurent Cattin



Maxime Dethurens



Marie Ducret Gauthey



Catherine Lachat



Laurent Zimmermann

Dès le 2 juin, la législature 2025-2030 est composée de :

A compter du 1er juin 2025, selon les modifications de la Loi sur l'administration des communes (LAC), pour les communes de moins de 3'000 habitants, les notions de "maire et adjoints" disparaissent au profit de la notion unifiée de "Conseil administratif".

Par tournus, le maire est élu chaque année parmi les membres du Conseil administratif et en 2025, il s'agit de Thierry Arn.

Les conseillers administratifs



Thierry ARN



Jean-Pierre GANTNER



Rémi FOUCHAULT

Les conseillers municipaux

Présidente



**DUCRET GAUTHEY
Marie**

Vice-présidente



**BAVAUD-BOCION
Samantha**



BAUR Jean-Luc



BODMER Tristan



BONDALLAZ Jimmy



**CAPITANESCU
BENETTI
Andreea**



CATTIN Laurent



**DETHURENS
Maxime**



**HUGENTOBLE
Patricia**



MOTTIER Florentin



SPAHR Téo



Composition des commissions

Formation des commissions

Membre du conseil administratif responsable

Finances

Thierry Arn

Président : Laurent Cattin
Membres : Maxime Dethurens, Marie Ducret Gauthey,
Jimmy Bondallaz et Patricia Hugentobler

Bâtiments et aménagement du territoire

Thierry Arn

Présidente : Patricia Hugentobler
Membres : Marie Ducret Gauthey, Samantha Bavaud
Bocion, Andreea Capitanescu Benetti et Tristan Bodmer

Ecole et petite enfance

Jean-Pierre Gantner

Président : Téo Spahr
Membres : Tristan Bodmer, Jimmy Bondallaz, Florentin
Mottier et Patricia Hugentobler

Culture, sport et loisirs

Rémi Fouchault

Président : Jimmy Bondallaz
Membres : Maxime Dethurens, Samantha Bavaud
Bocion, Andreea Capitanescu Benetti et Tristan Bodmer

Route, trafic et mobilité, assainissement

Jean-Pierre Gantner

Président : Maxime Dethurens
Membres : Jean-Luc Baur, Andreea Capitanescu
Benetti, Téo Spahr et Florentin Mottier

Social, jeunesse et seniors

Jean-Pierre Gantner

Président : Florentin Mottier
Membres : Andreea Capitanescu Benetti, Tristan
Bodmer, Jimmy Bondallaz et Téo Spahr

Environnement

Rémi Fouchault

Président : Jean-Luc Baur
Membres : Laurent Cattin, Marie Ducret Gauthey,
Samantha Bavaud Bocion et Patricia Hugentobler

Sécurité civile

Rémi Fouchault

Présidente : Samantha Bavaud Bocion
Membres : Laurent Cattin, Jean-Luc Baur, Samantha
Bavaud Bocion, Téo Spahr et Florentin Mottier



Principaux points à l'ordre du jour des séances du conseil municipal

Séance du 17 février

- Aménagement de la route de Forestal
- Aménagement secteur « Coteau – Quarts »
- Fresque sur le mur du stand de tir

Séance du 14 avril

- Présentation des comptes communaux 2024
- Remplacement des fenêtres et portes du bâtiment Maison-Forte 14
- Jardin d'enfants : baisse des effectifs

Séance du 12 mai

- Rapport administratif et financier du maire pour l'exercice 2024
- Délibération relative à l'approbation des comptes communaux de l'exercice 2024
- Travaux route de Forestal
- Loi sur l'aide sociale et la lutte contre la précarité (LASLP)
- Honneurs au maire sortant

Séance du 2 juin

- Lecture de l'arrêté du Conseil d'Etat du 9 avril 2025 validant les élections des conseils municipaux du 23 mars 2025
- Prestation de serment des membres du Conseil municipal devant la doyenne d'âge
- Election du bureau du Conseil municipal
- Désignation des membres des différentes commissions

Séance du 23 juin

- Délibération relative à la délégation de compétence pour la passation de certains actes authentiques
- Modifications du Règlement du conseil municipal
- Nominations de représentation à différentes instances intercommunale et locale
- Construction du séparatif, reprise des travaux en 2026
- Aménagement secteur « Coteau – Quarts »
- Rénovation des bâtiments communaux : enjeux et perspectives
- Péréquation intercantonale

Séance du 8 septembre

- Projet d'acquisition de la parcelle 2258
- Délibération relative à des modifications du Règlement du conseil municipal
- Commission des bâtiments et de l'aménagement : rapport sur le projet de révision du Plan directeur cantonal 2030
- Résolution relative à la 4ème révision du Plan directeur cantonal 2030
- Aménagement et entretien du giratoire nord : réponse du canton et décision

Séance du 13 octobre

- Commission école et petite enfance : rapport
- Commission de l'environnement : rapport
- Commission des bâtiments : rapport
- Nomination du Bureau de vote pour 2026
- Acquisition de la parcelle 2258

Séance du 10 novembre

- Présentation du budget de l'exercice 2026
- Présentation de la capacité financière communale
- Délibération relative à l'acquisition de la parcelle 2258

Séance du 15 décembre

- Délibération relative au budget de fonctionnement 2026
- Délibérations relatives à des crédits budgétaires supplémentaires pour des amortissements complémentaires sur l'exercice 2025
- Délibération relative à un crédit de construction de 4'686'485.00 F pour la 2ème phase de réalisation du réseau d'assainissement communal
- Délibération relative à un crédit complémentaire pour couvrir l'acquisition d'un bien immobilier (huis clos)

Les procès-verbaux des séances du conseil municipal et les délibérations sont publiés régulièrement sur notre site internet www.laconnex.ch





Administration générale

Le secrétariat de la mairie est assuré par Mme Catherine Koumrouyan, secrétaire-comptable, et Mme Nadia Dupraz, secrétaire communale, et est à votre disposition le mardi de 14h00 à 18h15 et le jeudi de 10h00 à 12h00.

En dehors de ces horaires, le conseil administratif et le secrétariat vous reçoivent volontiers sur rendez-vous. Vous pouvez contacter la mairie par courriel à info@laconnex.ch ou par téléphone au 022 756 15 69.

Les informations officielles sont affichées aux panneaux d'affichage communaux (en face de la mairie et place du Four-Banal).

Sur notre site internet, www.laconnex.ch, vous trouverez toutes les actualités et informations communales régulièrement mises à jour.

Documents officiels

En 2025, ce sont 19 demandes de cartes d'identité qui ont été traitées par le secrétariat de la mairie.

Les demandes de passeports sont à effectuer directement auprès de l'Office cantonal de la population. La prise des données biométriques s'effectue au Centre Cantonal de Biométrie, situé au 2 route de Peney - 1214 Vernier.

Le secrétariat délivre également gratuitement des attestations de domicile aux citoyens suisses.

Office de l'État civil

L'état civil est géré par un groupement intercommunal, dont le siège est à Bernex. C'est donc à la mairie de cette commune que vous devez vous adresser pour toutes les formalités ayant trait à l'état civil (tél. 022 850 92 92).

Pour les habitants de la commune ou étant originaires de Laconnex, la célébration d'un mariage dans notre mairie est bien entendu toujours possible.

Demandes de naturalisation

Aucune demande de naturalisation ne nous est parvenue en 2025.

Bureau de vote

Le conseil municipal a nommé les responsables du local de vote pour l'année 2026.

Il s'agit de :

- Adeline FONTAINE, présidente
- Catherine CAVIEZEL STILLWAGON, suppléante de la présidente
- Enzo CAVALIERE, vice-président
- Pascal KOUMROUYAN, suppléant du vice-président



Si vous êtes intéressé par cette fonction, n'hésitez pas à contacter le secrétariat de la mairie ou la présidente du bureau de vote.

Bâtiments communaux

La mairie accorde une grande importance à l'entretien des bâtiments du patrimoine administratif communal, leur conservation et leur bon fonctionnement étant une priorité. Ainsi en 2025, il a été procédé notamment aux travaux suivants :

- Rénovation complète de la salle des maîtres de l'école ;
- Pose d'une nouvelle centrale d'alarme et sonnerie pour l'école ;
- Réfection du mur du stand de tir.



Démographie

Au 31 décembre 2025, notre commune comptait 713 habitants.

Evolution démographique

	2021	2022	2023	2024	2025
Population au 1 ^{er} janvier	715	689	709	676	710
Naissances	6	6	1	6	4
Décès	4	2	2	2	3
Mouvements migratoires	-28	16	-32	30	2
Population au 31 décembre	689	709	676	710	713

Répartition démographique

Hommes	Femmes	0 – 19 ans	20 – 64 ans	65 ans et +	Part en % des étrangers
349	361	149	401	163	14.4

En comparaison à la population cantonale, Laconnex se situe toujours en 43^{ème} position parmi les 45 communes genevoises (les deux autres plus petites communes étant Russin et Gy).



Police et gardes-frontières

Je vous rappelle que la **police cantonale au 117** reste votre interlocuteur de **premier recours** lors d'incidents.

Gendarmerie de Lancy-Onex

Route du Pont-Butin 55 – 1212 Lancy – tél. 022 427 64 20.

Pour ce qui concerne les gardes-frontières, les coordonnées sont les suivantes : Centrale d'engagement et de transmission du corps des gardes-frontières, tél. 0800 800 310 (appel gratuit).

Sécurité civile

Sapeurs-pompiers

La compagnie des sapeurs-pompiers de Laconnex s'est vue engagée pour 2 interventions de récupérations d'animaux, ainsi que 2 fuites d'eau sur des bornes hydrantes. Ces petites interventions n'ont pas nécessité d'alarmer la compagnie et ont pu être maîtrisées rapidement par les chefs d'interventions.

4 exercices de compagnies ont été effectués, dont 1 avec la CP 47 de Soral, ainsi qu'un exercice supplémentaire pour le démontage du sapin de Noël.

L'effectif au 31 décembre 2025 est de 22 sapeurs. En effet, le sapeur BRETON Denis a demandé un transfert chez nos camarades de Chancy.

Durant cette année, il n'y a pas eu de formations, de promotions ou de nouveaux arrivants dans la compagnie. Le caporal SPAHR Téo a néanmoins effectué sa formation d'officier, cette promotion ne sera toutefois effective qu'en début d'année 2026.

La CP34 est en pleine phase de renouvellement, afin de remplacer nos futurs retraités à l'Etat Major en 2026, mais la dynamique en son sein reste la même, conviviale et engagée !

Grade	Nom	Prenom
Cap.	ARN	Thierry
Lt.	CIRAUDD	Delio
Lt.	EMERY	Guillaume
Sgmt.	FOUCHAULT	Rémi
Four.	GABERT	Sébastien
Cpl.	LACHAT	Thomas
Cpl.	BAVAUD	Julien
Cpl.	SPAHR	Téo
Cpl.	PRAZ	Steven
Sap.	DAVID	Vincent
Sap.	DETHURENS	Xavier
Sap.	HUBERMAN	Benjamin
Sap.	DETHURENS	Maxime
Sap.	MANDALLAZ	Luc
Sap.	CATTIN	Laurent
Sap.	MC GILL	James
Sap.	MANDALLAZ	Henri
Sap.	MANDALLAZ	William
Sap.	GERARDI	Yves-Antoine
Sap.	BRETON	Denis
Sap.	HONEGGER	Julien
Sap.	LACHAT	Denis
Sap.	TORRESAN	Sébastien

Jeunes Sapeurs-Pompiers de la Champagne (JSPC)

Le corps des Jeunes Sapeurs-Pompiers de la Champagne (JSPC) s'adresse aux filles et garçons de 10 à 18 ans habitant les communes d'Aire-la-Ville, Avully, Avusy, Bernex, Cartigny, Chancy, Confignon, Laconnex et Soral. Il a pour mission de développer l'intérêt des jeunes pour la

fonction de sapeur-pompier, de les instruire dans les domaines de la prévention, des premiers-secours et de la défense incendie. <https://jsp-c.ch/>

Office Cantonal de la Protection de la Population et des Affaires Militaires (OCPPAM)

Notre commune fait partie du regroupement « Champagne » dont le poste de commandement est à Bernex. Rémi Fouchault, conseiller administratif, assiste régulièrement aux réunions.

Aujourd'hui, son coût par habitant est de F 18.70.

Défibrillateurs

En cas d'urgence, deux défibrillateurs sont à disposition :

- au centre sportif à côté de la porte d'entrée principale de la buvette (côté terrains de foot) ;
- à côté du panneau officiel derrière la terrasse du café « Chez le Docteur ».

École

Notre école primaire regroupe les élèves de la 4^{ème} à la 8^{ème} primaire. Mmes Anaïs Buff, Lara De Oliveira, Olivia Grognuz et Véronique Hofstetter assurent l'enseignement. Plusieurs maîtres spécialisés interviennent également pour les sciences, les langues, le soutien scolaire, les activités sportives, musicales et manuelles.

La direction de notre école, regroupée au sein de l'établissement scolaire de Perly-Certoux, Compesières, Laconnex et Soral, est toujours assurée par M. Frédéric Heiz. <https://edu.ge.ch/primaire/ecole/laconnex>

C'est avec plaisir que la commune soutient financièrement les différentes activités et sorties organisées par les enseignantes, notamment le transport pour les cours de natation au bassin de l'école de Perly.

La traditionnelle fête des promotions a eu lieu à Soral et celle de Noël à Laconnex.

Accueil parascolaire

L'association « **Les Cui-Cuis** » continue d'assurer la prestation du restaurant scolaire quatre fois par semaine dans les 2 bâtiments scolaires de Soral et Laconnex. En moyenne 34 enfants sont inscrits aux cuisines scolaires à Soral et 45 à Laconnex. Les menus des enfants peuvent être consultés sur le site internet de la commune.



En outre, un accueil est organisé de 16h à 18h, fréquenté en moyenne par 30 enfants à Soral et 14 à Laconnex. L'accueil du matin de 7h30 à 8h, uniquement à Soral, reçoit 5 enfants.

Le comité de l'association comprend des représentants des conseils municipaux des deux communes de Soral et Laconnex (Tristan Bodmer et Patricia Hugentobler), ainsi qu'un représentant des parents par village.

Le co-financement des communes de Soral et Laconnex couvre le déficit annuel d'exploitation, soit F 52'503 pour Laconnex en 2025.

Association des parents d'élèves de Soral et Laconnex

L'APESL a pour objectif de favoriser les liens entre élèves, parents, enseignants et communes. Dans ce but, elle organise des cours périscolaires pour les élèves, de nombreuses manifestations tout au long de l'année scolaire et participe activement à l'organisation et au bon fonctionnement de la vie des écoles de Soral et de Laconnex.

Les enfants ont notamment pu profiter des animations suivantes :

- Patinoire des familles à Bernex
- Participation au marché de Laconnex pour le troc des enfants
- La semaine sans écran entre Laconnex et Soral
- Les auditions de musique, théâtre et danse
- Les promotions à Soral
- Goûter et apéro de la rentrée
- Le Ciné troc du livre
- La fête de l'Escalade

Je tiens ici à remercier tout particulièrement le comité pour l'énergie et le temps investi pour le divertissement et le bien-être de nos enfants.

Petite enfance

Notre jardin d'enfants "Les enfants de la Feuillée" a accueilli 12 enfants (6 de Soral et 6 de Laconnex) de 2 à 4 ans de 7h45 à midi. <https://enfantsdelafeuille.wixsite.com/les-enfants-de-la-fe>

Téo Spahr, conseiller municipal, représente notre commune au sein du comité. En 2025, la commune a contribué au financement de la structure pour un montant de F 18'280.



Crèche d'Aire-la-Ville

La commune de Laconnex bénéficie de 3 places dans cette institution d'accueil de la petite enfance, ouverte en 2022. Le coût net pour la commune s'est élevé à F 97'315.64 en 2025. <https://www.aire-la-ville.ch/enfance-et-jeunesse/>

L'Association "Le Couffin" continue de son côté à soutenir le placement d'enfants de la Champagne en famille d'accueil de jour. La commune, représentée par Jean-Pierre Gantner, a contribué au financement de cette structure à hauteur de F 4'135.



La recherche de familles d'accueil reste une priorité pour l'association, afin de pouvoir offrir plus de possibilités de garde. Mentionnons encore que Le Couffin facilite la formation et les prestations de baby-sitting. www.lecouffin.ch

Culture et manifestations

- **Le marché** ouvre ses étals sur la place en face de la mairie le 3^{ème} dimanche du mois (sauf en janvier, février et juillet, août). Je tiens à remercier ses organisateurs pour la mise en place et l'animation de ces conviviales journées qui rassemblent à chaque fois beaucoup de nos villageois.
- Notre **bibliothèque**, gérée par l'association LireAlaco, propose un large choix d'ouvrages pour adultes et enfants, ainsi que des animations régulières de Kamishibai pour les enfants de 2 à 6 ans. N'hésitez pas à passer découvrir cet espace lecture situé à l'arrière de la haie de la terrasse du café-restaurant « Chez le Docteur ». Les horaires et les informations concernant les animations prévues figurent sur le site internet communal.
- **Deux boîtes à livres** sont toujours mises à votre disposition, dans le parc de jeux en face de la mairie et devant l'école, afin d'échanger des livres. Pour rappel, merci de ne pas considérer cette boîte comme un dépôt, mais d'y laisser deux à trois livres au maximum. De plus, les boîtes étant à disposition de tous, veillez à ne pas déposer d'ouvrages susceptibles de choquer un jeune public.
- **La Jeunesse** a organisé une soirée raclette le 1^{er} février à l'école de Laconnex.
- **Le bal Lac'All style** organisé par la Jeunesse, s'est déroulé le 29 mars au centre sportif.
- **LireAlaco** a proposé une rencontre avec des auteurs romands le 12 avril.
- Nous avons eu le plaisir d'accueillir **Les Sombres Héros** pour un **spectacle d'improvisation théâtrale**, le 13 avril à la salle communale.
- Au printemps 2025, **une fresque**, qui illustre la présence du Jura et de son cygne, bien connu des locaux, a été peinte sur le mur du stand de tir.
- La commune a organisé une réception le 14 juin en l'honneur du **maire sortant**, Hubert Dethurens.



- La Jeunesse a organisé son **tournoi de pétanque** le 21 juin.
- Le **Ciné Laconnex** a eu lieu le 11 juillet.



- La **fête nationale du 1^{er} août** a eu lieu à Soral. Au programme, allocution de Mme Anne Hitpold, Conseillère d'Etat chargée du département de l'instruction publique, et animation musicale par l'orchestre Captiv.
- Du 13 au 16 août, **cinéma en plein air Lacollywood**, organisé par la Jeunesse.
- La **Soirée Jazz** en faveur de l'Association du Burkina Faso a eu lieu à Soral le 22 août.
- **LireAlaco** a proposé un spectacle de théâtre le 31 août à la salle communale.
- Le 25 octobre a eu lieu **le bal d'Halloween**, organisé par la Jeunesse.
- L'Association du Burkina Faso a organisé un **repas de soutien** le 15 novembre en faveur du centre de formation à Pô au Burkina Faso à la salle communale d'Avusy.
- Avec le soutien des communes de la Champagne, **La nuit des Big Bands, Jazz et Latino**, a été organisé le 22 novembre à la salle communale d'Avusy.
- **Le calendrier des fenêtres de l'Avent**, organisé par les Dames paysannes, a permis aux habitants de se retrouver chaque soir du mois de décembre dans une ambiance festive. J'adresse mes vifs remerciements à celles et ceux qui ont participé à cette sympathique initiative en illuminant chaque soir leur fenêtre ou leur cour et en nous conviant à partager un joyeux moment.
- **La fête de l'Escalade**, organisée par la Jeunesse et l'APESL avec le soutien des Dames paysannes a eu lieu le 13 décembre dans le préau de l'école.



Pour rappel, la Loi sur la restauration, le débit de boisson, l'hébergement et le divertissement (LRDBHD), et son règlement d'application (RRDBHD), donnent compétence aux communes pour délivrer les autorisations aux organisateurs de manifestations et d'événements de divertissement public qui ont lieu sur leur territoire.

Dès lors, toute personne désirant organiser une manifestation publique doit remplir une demande d'autorisation. Les formulaires nécessaires sont disponibles sur le site internet de la commune ou directement en ligne, via le guichet unique de l'Etat de Genève <http://ge.ch/e-demarches/manifestations>.

Parcs et promenades

Tout au long de l'année, nos employés communaux assurent efficacement l'entretien des espaces publics.

Cependant, je rappelle que les propriétaires de chien sont priés de respecter les règles de comportement approprié quant au maintien de la propreté : garder les chiens en laisse dans tout le périmètre du village, ramasser systématiquement leurs crottes et respecter **l'interdiction d'accès aux deux places de jeux** (en face de la mairie et au préau de l'école), de nombreuses déjections y sont malheureusement encore trouvées. De plus, les détenteurs de chien(s) ont l'obligation d'acquiescer dès début janvier et avant le 1^{er} avril la marque de contrôle officielle dans leur commune de domicile (médaille remise gratuitement à la mairie).

Les cavaliers sont instamment priés de ramasser le crottin de leur monture. A cet effet, des poubelles sont mises à disposition à différents endroits dans le village par les Ecuries du Pêcher que je remercie une nouvelle fois pour cette action.



Sports

FC Etoile Laconnex



Le club compte 300 joueuses et joueurs répartis dans 12 équipes (2 équipes masculines actives, 2 équipes masculines seniors, 2 équipes féminines et 6 équipes juniors en plus de l'Ecole de football). Une trentaine d'entraîneurs encadrent ces équipes.

La saison 2025-2026 a été marquée par la création d'une équipe féminine vétéran. Le FC Etoile Laconnex compte ainsi deux équipes féminines sur 12 équipes, ce qui constitue une proportion record à l'échelon du canton.

L'autre nouveauté est la création d'un éveil sportif pour les plus jeunes (5 ans). Il leur permet de s'initier au jeu en équipe dans un cadre bienveillant.

Du point de vue sportif, la première équipe masculine a réussi à se maintenir en troisième ligue. La seconde équipe a brillamment obtenu sa promotion en 4^e ligue. Malheureusement, l'équipe de junior A a dû être retirée en milieu de saison, faute de joueurs. Cela illustre la difficulté pour un petit club de maintenir des effectifs constants à l'heure où les départs en masse vers d'autres équipes sont réguliers, notamment parmi les juniors plus âgés.

Le club a organisé son 2^{ème} repas de soutien en septembre 2025, soirée qui fut une grande réussite avec 140 personnes présentes, ce qui démontre l'ADN du club : convivialité, partage et esprit de famille.

Le comité du FC Etoile Laconnex est à disposition pour toute demande ou question. Rappelons que leur engagement repose à 100% sur du bénévolat. Vous trouverez toutes les informations nécessaires et les contacts sur le site internet www.fcetoilelaconnex.ch ou par mail : info@fcetoilelaconnex.ch.



Le Club des 100 du FC Etoile-Laconnex est désormais piloté par un nouveau comité, élu en novembre 2024. Fort de 190 membres, le Club des 100 apporte sa contribution à travers des subventions destinées directement au mouvement juniors du FC Etoile-Laconnex : équipements divers (maillots de match ou d'entraînement), participation financière à des voyages d'équipes lors des tournois juniors, aide à la rétribution des entraîneurs des juniors, délivrance du prix Denis Dethurens récompensant la meilleure équipe juniors, participation à de nouveaux projets (éveil sportif pour les enfants n'ayant pas encore l'âge de débiter l'école de foot, encadrement de l'école de foot par des juniors A afin de favoriser des vocations d'entraîneur juniors, etc.).

Ces différentes subventions se font à la demande du comité du FC Etoile-Laconnex avec lequel le Club des 100 collabore étroitement et dans une parfaite complémentarité !

Vous pouvez rejoindre le club en écrivant à : clubdes100laconnex1287@gmail.com ou en scannant le QR-Code suivant :

N'hésitez pas à soutenir le mouvement junior à travers le Club des 100, toutes les informations se trouvent à l'adresse suivante : www.fcetoilelaconnex.ch/clubdes100.html.

Autres activités sportives

Avec la collaboration du café « Chez le Docteur », que je remercie vivement, nous avons une nouvelle fois mis à disposition de la population gratuitement des abonnements du **Genève-Servette Hockey club**, ainsi que du **Servette Football club**.

Les associations sportives locales offrent toujours de nombreuses possibilités d'activités :

- ◆ Le motocross club Les Meyrinos à Sezegnin
- ◆ L'amicale de pétanque « La Laconnésienne »
- ◆ Le groupement d'aéromodélisme de Genève
- ◆ Le groupement gymnique
- ◆ La société de tir

Je profite de cette occasion pour les remercier de leur engagement au bénéfice de nombreuses personnes de Laconnex et des environs.

Vous trouverez leurs coordonnées sur notre site internet.

Je félicite également tous les participants à **la course de l'Escalade**. Notre commune a été vaillamment représentée par 69 personnes, dont 24 enfants. La relève sportive semble assurée !

Jeunesse

- ◆ 8 jeunes de notre commune ont atteint leur **majorité** en 2025. Ils ont pu participer à la soirée des promotions citoyennes organisée par le Canton et ont été invités au café « Chez le Docteur » par Jean-Pierre Gantner.
- ◆ Fonds du 700^{ème} : chaque année, le conseil municipal peut attribuer le prix du Fonds du 700^{ème} à un projet qui lui paraît méritant. Pour rappel, ce fonds a été créé à l'occasion du 700^{ème} anniversaire de la Confédération avec l'objectif de soutenir financièrement un jeune adulte entre 18 et 25 ans pour la réalisation d'un projet personnel (par exemple artistique, culturel, sportif, social ou humanitaire). Aucun dossier ne nous est parvenu cette année.
- ◆ Durant les vacances d'été, sept jeunes de la commune ont pu bénéficier de **jobs d'été** et ont été employés à l'entretien des espaces verts et des bâtiments.
- ◆ Nous avons eu le plaisir de récompenser les **jeunes diplômés** suivants pour l'obtention d'un diplôme de fin d'études d'un enseignement secondaire II ou d'un apprentissage : Anaïs Dupraz, Axelle Dupraz, Zelda Fick, Camille Florey, Ludivine Fontaine et Victor Thévenoz.
- ◆ Des travailleurs sociaux hors-murs de la **FASe** (Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle) effectuent régulièrement des tournées dans le village pour discuter avec les jeunes, les accompagner dans leurs démarches, assurer une présence éducative et préventive et faciliter la médiation lorsque des problèmes se posent, notamment avec les riverains. La subvention annuelle s'élève à F 12'580. Une sortie rafting sur l'Arve, suivie de grillades, a été organisée le 28 juin en collaboration avec Soral et le **BUPP** et a remporté un franc succès.
- ◆ Finalement, une participation financière est toujours versée aux colonies et camps de vacances fréquentés par les enfants de la commune durant l'été, cela à hauteur de F 15 par enfant et par jour.



Société de jeunesse



Cette année, notre société de Jeunesse a organisé, une soirée raclette, le traditionnel tournoi de pétanque, le ciné drive en plein air – Lacollywood, les bals du printemps et d'Halloween, le vin chaud lors de la décoration du sapin de Noël et l'Escalade. Je les remercie vivement de leur engagement pour animer la vie du village.



Aînés

Jean-Pierre Gantner, conseiller administratif, et Florentin Mottier, conseiller municipal, ont accompagné nos aînés à Berne pour visiter le Palais fédéral aux côtés de Simone de Montmollin, conseillère nationale et habitante de Laconnex, que je remercie très chaleureusement pour son accueil et sa disponibilité.



Cette année, le repas de Noël a eu lieu le 21 décembre. Un délicieux repas préparé par Stéphane Taffonneau du Café du Levant et une dégustation de whiskys, brillamment présentés par Jean-Jacques Mandallaz que je remercie, ont magnifiquement contribué à la réussite de cette journée. Pour remplacer un cadeau de Noël, nos aînés ont offert F 1'200 à l'association Voix Libres, dont l'objectif principal est de prévenir et éradiquer le travail des enfants dans les mines en Bolivie, ainsi que d'améliorer leurs conditions de vie.





Prestations sociales

Hospice général

Des permanences sociales gratuites et sans rendez-vous sont à votre disposition pour vous accompagner en toute confidentialité dans vos démarches administratives, sociales ou financières au Centre d'action sociale (CAS) de la mairie de Bernex. Tél. : **022 420 39 30**.

IMAD

Notre commune est rattachée à l'Institution Genevoise de Maintien à Domicile (**IMAD**) situé à Onex.

Vous pouvez vous adresser à l'IMAD au **022 420 20 14** pour toutes prestations d'aide, de soins, d'accompagnement et de répit favorisant le maintien à domicile des personnes et permettant de préserver leur autonomie, mais aussi pour du soutien en cas d'enfants malades, des consultations de santé maternelle et infantile par suite d'une naissance, ainsi que pour un appui en cas de situation familiale difficile.

Pro Senectute

Une convention signée avec **Pro Senectute** permet à nos seniors de bénéficier gratuitement de consultations. L'entretien de consultation sociale est mené par un spécialiste soumis au secret professionnel et est ouvert aux seniors et à leur famille, n'hésitez pas à prendre contact au **022 807 05 65**.

Aide humanitaire

Centre de formation au Burkina Faso www.burkina.ch

École

L'année scolaire s'est achevée avec des résultats comparables aux années précédentes et les formations sont davantage orientées vers l'apprentissage afin de favoriser l'insertion professionnelle locale.

Les élèves suivent d'abord un enseignement général, puis choisissent une spécialisation en construction métallique, coupe-couture ou agriculture. Cette réorganisation a entraîné une hausse des effectifs dans les filières de construction métallique (58 élèves) et de coupe-couture (27 élèves). Une seule classe d'enseignement général (29 élèves) est ouverte pour la mise à niveau. Le centre accueille 114 élèves, soit un effectif légèrement inférieur à celui de l'année précédente. Tous les élèves suivent deux heures de cours d'informatique par semaine, une activité très appréciée.



Agriculture et maraîchage

Les précipitations ont été favorables, permettant de bonnes récoltes de maïs, petit mil, soja et arachide. Le maraîchage, sur deux hectares, bénéficie à une centaine de familles qui cultivent chacune une parcelle et les parcelles sont exploitées selon les principes de l'agriculture biologique, ce qui améliore la qualité des légumes et les rendements.

Parrainages

Le centre compte actuellement 51 élèves parrainés et de nombreux jeunes restent en attente d'un soutien financier pour pouvoir suivre une formation. N'hésitez pas à contacter l'association, un parrainage coûte F 25 par mois, couvrant les frais de scolarité et les repas.

Recherche de fonds

Le concert de Jazz annuel organisé fin août à Soral a permis de récolter des fonds importants. Le cinquième repas de soutien, organisé le 15 novembre, a réuni une centaine de participants et permis de récolter F 9'500.

J'aimerais remercier chaleureusement le président de l'association, Philippe Lädemann, ainsi que Victor, le directeur local, qui s'engagent depuis de nombreuses années pour assurer la pérennité du centre et coordonner ses activités.

Notre subvention annuelle de F 7'000 par commune est donc fort bien dépensée et sera reconduite les prochaines années.

Subventions à des œuvres caritatives

Notre commune a soutenu de nombreuses associations caritatives pour un montant de F 8'200 en Suisse et de F 3'500 à l'étranger.

Routes et mobilité

Les accotements de la route de Forestal entre Laconnex et Athenaz ont fait l'objet de réfections, notamment pour combler les trous causés par le passage de nombreux camions.

Transports publics

En complément aux lignes L et 83, notre commune bénéficie du **tpgFlex**, le service de bus à la demande dans la région de la Champagne qui dessert les communes d'Aire-la-Ville, Avully, Avusy, Cartigny, Chancy, Laconnex, Soral ainsi que Viry (France), pour les relier entre elles et pour leur offrir une connexion à la gare de La Plaine (Dardagny) et également aux arrêts Bernex-Vailly et ZIPLO. En dehors des heures de pointe, vous commandez votre course sur l'application dédiée, la navette vient vous chercher et vous dépose à l'arrêt choisi. Vous trouverez toutes les informations et horaires sur le site des TPG.

Assainissement

La réalisation de la dernière étape des travaux prévus entre 2020 et 2025 à la route du Lavoir et à la ruelle du Bossattier a été reportée d'une année.

Une pause bienvenue est donc intervenue après 4 années de chantier qui ont impacté notablement la vie de tous.

La commune devra pourtant terminer la construction de ce nouveau réseau secondaire d'assainissement en 2026 et le prolonger aux routes du Coteau, chemin des Quarts et chemin des Méandres entre 2027 et 2028.

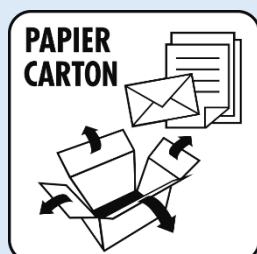


Protection de l'environnement

Gestion des déchets

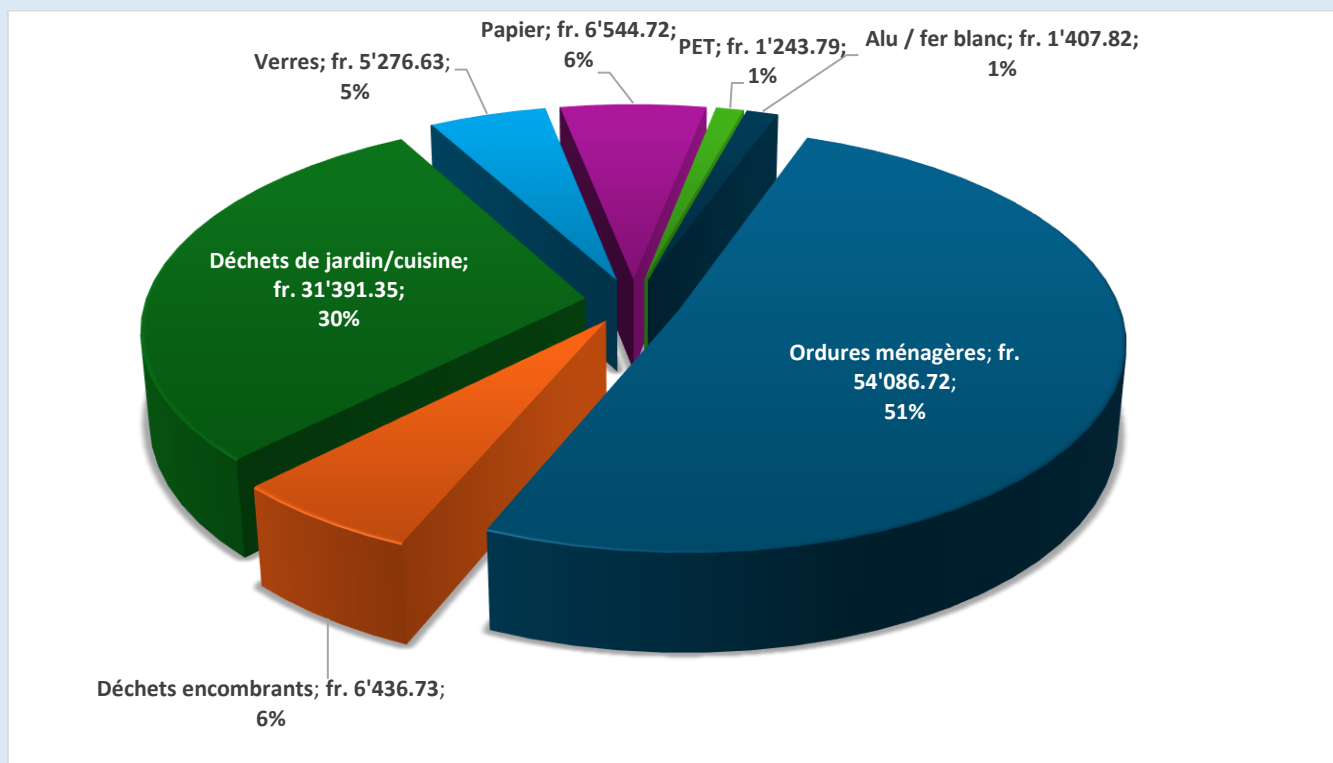
Notre commune contribue toujours très efficacement au tri et au recyclage des déchets. Laconnex recycle en effet quasi 68% de la totalité de ses déchets, cependant le volume de déchets incinérés par habitant est en très légère augmentation.

Conformément à la législation fédérale et cantonale, les communes genevoises doivent mettre en œuvre des mesures afin d'inciter les entreprises à mieux trier leurs déchets. Les déchets des entreprises de Laconnex ont donc fait l'objet de plusieurs relevés de pesage durant l'année et ce sont **21.11 tonnes** qui leur ont été facturées pour un montant de **F 5'347**.



Statistiques

	2022		2023		2024		2025	
	709 habitants		677 habitants		710 habitants		713 habitants	
Types de déchets	Tonnage	par hab (en kg)	Tonnage	par hab (en kg)	Tonnage	par hab (en kg)	Tonnage	par hab (en kg)
Ordures ménagères*	91.09	128.47	89.94	133.04	83.31	117.34	85.44	119.83
Déchets encombrants	14.26	20.11	12.55	18.57	16.45	23.17	17.01	23.85
Déchets de jardin/cuisine	81.19	114.51	93.28	137.99	105.66	148.82	96.13	134.82
Verres	44.90	63.30	35.44	52.43	76.00	107.04	28.32	39.72
Papier	39.00	55.01	34.84	51.54	68.79	96.89	33.75	47.34
PET	2.38	3.36	2.18	3.22	2.28	3.21	1.96	2.75
Alu/fer blanc	1.81	2.55	1.24	1.83	1.82	2.56	1.56	2.19



Vidéosurveillance

Afin de lutter contre les incivilités et les dépôts sauvages fréquents, la vidéosurveillance est installée à la déchetterie depuis 2022. Un règlement précise les limites et conditions d'utilisation des images, conformément à l'article 42 de la LIPAD (Loi sur l'information du public, l'accès aux documents et la protection des données personnelles).

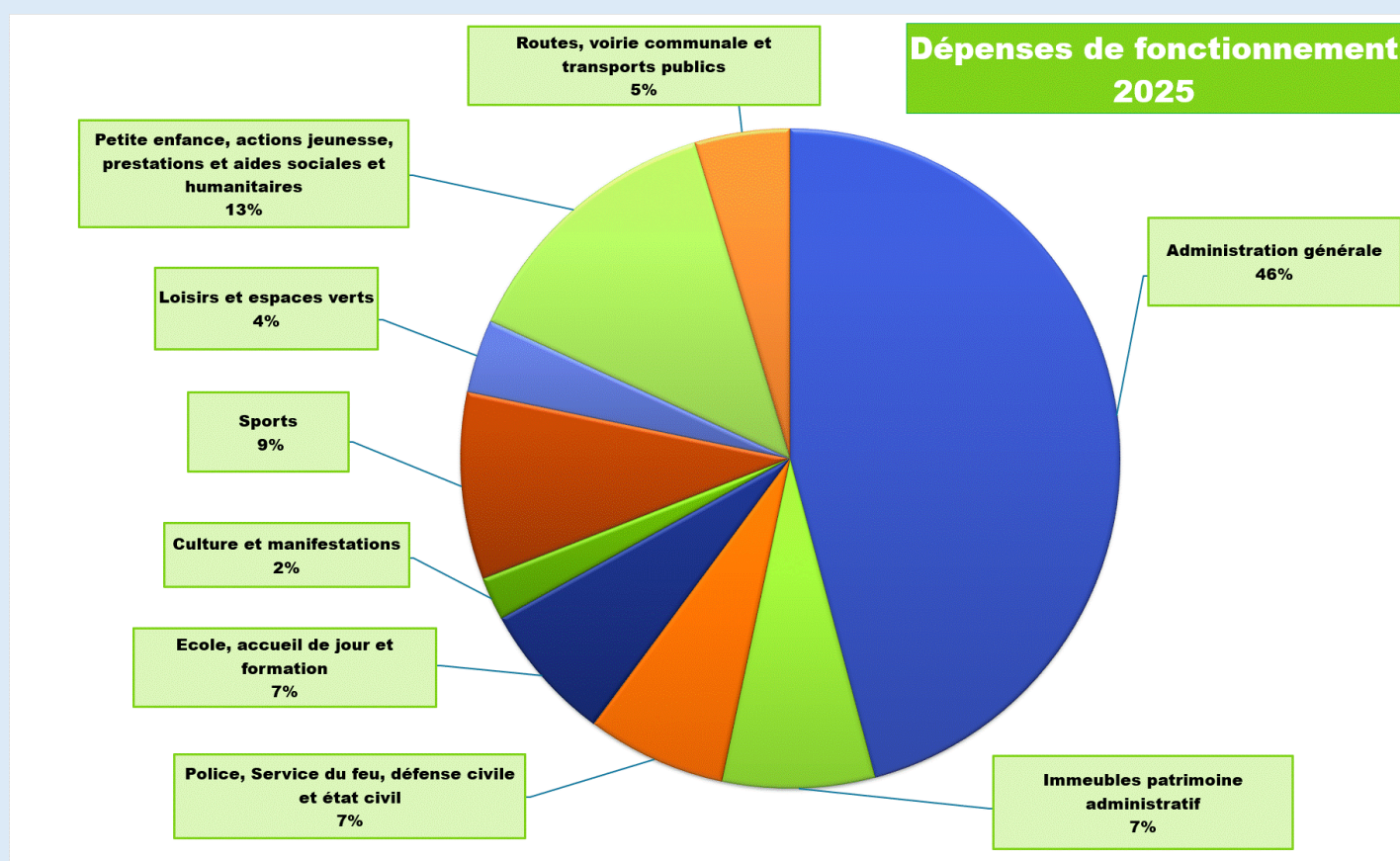
Ce dispositif est utilisé de manière proportionnée par la mairie qui a ainsi pu retrouver quelques auteurs de dépôts inappropriés. De manière générale, la commune a constaté l'effet dissuasif de cette installation, puisqu'aucune infraction importante n'a été constatée.



Comptes communaux

Le résultat des comptes 2025 se présente comme suit :

Charges de fonctionnement	2'989'102 F
<i>dont amortissements</i>	858'508 F
Revenus de fonctionnement	3'018'074 F
Excédent de revenus	28'972.34 F
Investissements nets	176'176.95 F
Centimes additionnels	44





Annexes

- **Rapport de l'organe de révision**
- **Bilan**
- **Compte de résultat échelonné**
- **Investissements**



Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels 2025
au Conseil municipal de la

Commune de Laconnex

Rapport sur l'audit des comptes annuels

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la **Commune de Laconnex**, comprenant le bilan au 31 décembre 2025, le compte de résultat, le compte des investissements, le tableau des flux de trésorerie et l'annexe, y compris un résumé des principales méthodes comptables, pour l'exercice clos à cette date. L'audit des indications de l'exercice précédent a été effectué par un autre organe de révision. Dans son rapport du 17 avril 2025, celui-ci a exprimé une opinion non modifiée.

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice clos au 31 décembre 2025 sont conformes à la loi sur l'administration des communes et à son règlement d'application ainsi qu'au référentiel comptable MCH2.

Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi sur l'administration des communes et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels » de notre rapport. Nous sommes indépendants de la Commune, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe aux magistrats communaux. Les autres informations comprennent les informations présentées dans le rapport de gestion, à l'exception des comptes annuels et de notre rapport correspondant.

Notre opinion sur les comptes annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune conclusion d'audit sous quelque forme que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier si elles présentent des incohérences significatives par rapport aux comptes annuels ou aux connaissances que nous avons acquises au cours de notre audit ou si elles semblent par ailleurs comporter des anomalies significatives.

Si, sur la base des travaux que nous avons effectués, nous arrivons à la conclusion que les autres informations présentent une anomalie significative, nous sommes tenus de le déclarer. Nous n'avons aucune remarque à formuler à cet égard.

Responsabilités des magistrats communaux relatives aux comptes annuels

Les magistrats communaux sont responsables de l'établissement des comptes annuels conformément à la loi sur l'administration des communes et à son règlement d'application. Ils sont en outre responsables des contrôles internes qu'ils jugent nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, les magistrats communaux sont responsables d'évaluer la capacité de la Commune à poursuivre son exploitation (going concern). Ils ont en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité de cette dernière à poursuivre ses activités et d'établir le bilan sur la base de la continuité de l'exploitation.

Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi sur l'administration des communes et aux NA-CH permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.



Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la loi sur l'administration des communes et aux NA-CH, nous exerçons notre jugement professionnel tout au long de l'audit et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant de fraudes est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, de fausses déclarations ou le contournement de contrôles internes.
- Nous acquérons une compréhension du système de contrôle interne pertinent pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du système de contrôle interne.
- Nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables ainsi que des informations y afférentes.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par les magistrats communaux du principe comptable de continuité d'exploitation appliqué et, sur la base des éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Commune à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention dans notre rapport sur les informations à ce sujet fournies dans les comptes annuels ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion d'audit modifiée. Nous établissons nos conclusions sur la base des éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport.

Nous communiquons aux magistrats communaux, notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus ainsi que nos constatations d'audit importantes, y compris toute déficience majeure dans le système de contrôle interne, relevée au cours de notre audit.



Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément à l'article 71 al. 2 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes et à la norme suisse d'audit 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions des magistrats communaux.

En outre, nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Genève, le 24 avril 2026

Société fiduciaire d'expertise
et de revision SA

Signature électronique qualifiée - Droit suisse

Antoine Pierroz
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable

Signature électronique qualifiée - Droit suisse

Pascal Rivollet
Expert-réviseur agréé

Annexes : comptes annuels 2025

BILAN AU		1er janvier 2025	31 décembre 2025
1	Actif	24 144 253.71	24 067 817.84
10	Patrimoine financier	17 276 290.96	17 882 186.33
100	Disponibilités et placements à court terme	1 454 103.84	1 778 155.23
101	Créances	843 931.92	587 800.76
104	Actifs de régularisation	168 790.55	369 977.69
107	Placements financiers	374 340.00	361 128.00
108	Immobilisations corporelles PF	14 390 284.00	14 740 284.00
109	Créances envers les financements spéciaux et fonds des capit	44 840.65	44 840.65
14	Patrimoine administratif	6 867 962.75	6 185 631.51
140	Immobilisations corporelles du PA	8 303 817.81	8 229 213.09
145	Participations, capital social	344 820.45	344 820.45
146	Subventions d'investissements	387 248.58	367 089.11
148	Amortissements complémentaires cumulés	2 167 924.09-	2 755 491.14-
2	Passif	24 144 253.71	24 067 817.84
20	Capitaux de tiers	4 378 800.64	4 273 392.43
200	Engagements courants	115 475.94	145 325.58
204	Passifs de régularisation	359.85	
205	Provisions à court terme	218 124.20	203 226.20
206	Engagements financiers à long terme	4 000 000.00	3 880 000.00
209	Engagements envers les financements spéciaux et des fonds de	44 840.65	44 840.65
29	Capital propre	19 765 453.07	19 794 425.41
290	Financements spéciaux, engagements (+) et avances (-)	1 449 811.95	1 679 481.36
291	Fonds enregistrés comme capital propre	142 917.00	140 821.00
299	Excédent/découvert du bilan	18 172 724.12	17 974 123.05

BILAN

Description	Comptes 31.12.2024	Budget 2025	Comptes 31.12.2025
Charges d'exploitation	1 978 111.03	2 451 606.00	2 044 155.56
30 Charges de personnel	511 941.90	611 500.00	585 501.30
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitations	754 603.10	1 095 350.00	722 502.49
33 Amortissements du patrimoine administratif	209 037.98	232 927.00	228 181.67
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux			
36 Charges de transfert	495 469.05	506 829.00	502 354.10
37 Subventions redistribuées	7 059.00	5 000.00	5 616.00
39 Imputations internes			
Revenus d'exploitation	2 217 397.47	2 271 249.00	2 284 503.21
40 Revenus fiscaux	1 670 299.37	1 652 985.00	1 579 651.18
41 Patentes et concessions			
42 Taxes	105 412.29	62 500.00	111 916.07
43 Revenus divers	0.25		29 823.04
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux			
46 Revenus de transfert	434 626.56	550 764.00	557 496.92
47 Subventions à redistribuer	7 059.00	5 000.00	5 616.00
49 Imputations internes			
Résultat d'exploitation	239 286.44	180 357.00-	240 347.65
34 Charges financières	228 596.25	463 500.00	357 379.39
44 Revenus financiers	743 051.06	688 158.00	733 571.13
Résultat financier	514 454.81	224 658.00	376 191.74
RESULTAT OPERATIONNEL	753 741.25	44 301.00	616 539.39
38 Charges extraordinaires	437 513.59	23 683.00	587 567.05
48 Revenus extraordinaires			
RESULTAT EXTRAORDINAIRE	437 513.59-	23 683.00-	587 567.05-
RESULTAT TOTAL DU COMPTE DE RESULTATS	316 227.66	20 618.00	28 972.34

		Comptes au 31.12.2024	Budget 2025	Comptes au 31.12.2025
0	ADMINISTRATION GENERALE TOTAL DEPENSES	24 500.00	22 600.00	22 600.00
02	Services généraux TOTAL DEPENSES	24 500.00	22 600.00	22 600.00
56	Subventions d'investissements propres	24 500.00	22 600.00	22 600.00
6	TRANSPORTS TOTAL DEPENSES	431 360.39	230 000.00	
61	Circulation routière TOTAL DEPENSES	431 360.39	230 000.00	
50	Immobilisations corporelles	431 360.39	230 000.00	
7	PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE TOTAL DEPENSES TOTAL RECETTES	619 542.95	1 190 000.00	167 576.95 14 000.00
72	Traitement des eaux usées TOTAL DEPENSES TOTAL RECETTES	619 542.95	1 190 000.00	167 576.95 14 000.00
50	Immobilisations corporelles	497 417.60	1 050 000.00	167 576.95
56	Subventions d'investissements propres	122 125.35	140 000.00	
63	Subventions d'investissements acquises			14 000.00
	TOTAL GENERAL TOTAL DEPENSES TOTAL RECETTES	1 075 403.34	1 442 600.00	190 176.95 14 000.00
		1 075 403.34	1 442 600.00	176 176.95